

## **Instance pour la gestion des conflits entre le/la secrétaire municipal/e et ses autorités**

Pour les membres de l'Association des secrétaires communales et communales du Jura bernois (ASCJB), il a été mis en place une instance pour la gestion des conflits entre le/la secrétaire municipal/e et ses autorités. Une convention a été signée avec le bureau Intermède à Neuchâtel pour la médiation et la gestion des conflits.

Les prestations offertes aux membres sont les suivantes :

- un espace d'écoute et de parole pour les situations difficiles rencontrées, telles que des conflits au travail, le mobbing, le harcèlement sexuel et le sexisme, ainsi qu'un accompagnement professionnel adapté ;
- la possibilité d'intervenir auprès des autorités communales, notamment en proposant des médiations ;
- la présence d'un médiateur certifié ou d'une médiatrice certifiée ;
- si la situation le requiert en raison de sa complexité, l'intervention peut être assurée par deux professionnels.

La prise en charge par l'ASCJB comprend :

- une prestation de 2 heures par situation, auxquelles s'ajoutent environ 1h30 supplémentaire offerte par l'association des cadres communaux bernois, soit un montant total de CHF 900.00.

Ce montant permet, en fonction de la durée des entretiens préliminaires, de réaliser au moins une séance de médiation avec les personnes concernées. Si le processus d'intervention nécessite plus de temps et donc de ressources, le bureau Intermède, ou la personne demanderesse, doit adresser une demande de prise en charge des frais à la commune concernée. Si cette demande est refusée, l'ASCJB ne pourra pas augmenter sa participation financière.

L'anonymat et la confidentialité sont garantis, ce qui signifie qu'aucun nom ne sera divulgué et le contenu des échanges restera confidentiel. **Il est essentiel de demander rapidement un soutien avant que la situation ne se détériore irrémédiablement.**

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

**Intermède, médiations et gestion de conflits**

**Luc Wenger, médiateur et coach tél. +41 79 240 42 46, [lw@intermede.ch](mailto:lw@intermede.ch)**

**Valérie Kernen, médiatrice, tél. +41 79 345 71 84, [vkernen@intermede.ch](mailto:vkernen@intermede.ch)**

Adresse postale : Rue de la Main 12, CH-2000 Neuchâtel

Consultations : Avenue de la Gare 39, CH-2000 Neuchâtel et rue Jardinière 117, 2300 La Chaux-de-Fonds  
[www.intermede.ch](http://www.intermede.ch)